

adhérents, et la majorité, ainsi qu'il était facile de le prévoir, s'est ralliée à l'opinion qui avait prévalu dans le Conseil des ministres tenu, hier, à l'Élysée. Le Gouvernement, fort de cet appui, va donc accorder des grâces qui porteront, à l'exception d'une soixantaine, sur tous les condamnés de la Commune qui n'ont pas encore été l'objet des mesures de clémence.

Il n'ignore pas que ces grâces ne seront pas toutes acceptées, mais comme il s'inspire, dans la circonstance, non pas de l'intérêt des individus, mais de celui de la chose publique, peu lui importe ! Il lui aura suffi de manifester une fois de plus aux yeux du pays son intention d'oublier et de faire oublier les événements néfastes de l'insurrection de 1871, mais à la condition que l'ordre intérieur, dont il est responsable, ne sera pas troublé.

Quant à l'amnistie plénière, elle viendra plus tard et sans doute avant la fin de l'année, c'est ce que M. de Freycinet ne manquera pas de dire à la tribune, lorsque MM. Lockroy, Clémenceau et Louis Blanc formulèrent ces jours-ci leur proposition. C'est, en effet, dans ces termes, que les officiers de la gauche républicaine se sont exprimés dans la réunion d'aujourd'hui et je n'ai pas besoin d'ajouter que tel sera également le sens des prochaines déclarations ministérielles.

En attendant, les organes intransigeants ont repris leurs violences de langage et c'est sur MM. Magnin, Varroy, Jauréguiberry, de Freycinet et Ferry, désignés comme étant dans le cabinet opposés à l'amnistie, qu'ils déversent leur bile. M. Jules Ferry, particulièrement, est attaqué dans les termes les plus grossiers.

D'autre part, les radicaux du 20<sup>e</sup> arrondissement travaillent toutes leurs forces à assurer, dimanche prochain, l'élection de Trinquet. Ce sera, disent-ils, la troisième sommation à l'adresse du gouvernement, et cette fois, ce sera la bonne. On annonce que le docteur Galopin, qui avait obtenu 737 voix, s'est désisté en faveur de Trinquet, ce qui assure à l'élection de celui-ci, ces 767 voix ajoutées aux 1,766 qui se sont ralliées au premier tour sur le condamné de la Commune souffrant et au-delà pour lui assurer la majorité. Resté à pouvoir seulement si les voix du docteur Galopin se porteront sur Trinquet; or, on en doute d'autant plus dans le quartier des Quinze-Vingts, qu'on s'attend à y voir surgir une candidature in extremis qui, comme celle de Ballue à Lyon, coupera l'herbe sous le pied à toutes les autres. Quoi qu'il en soit, on s'agit beaucoup dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, où l'élection d'un député ne passionnerait pas davantage les esprits.

Au surplus, les promoteurs de la candidature Trinquet ne s'en cachent pas, après qu'ils l'auront fait nommer conseiller municipal, ils en feront le député de Belleville en remplacement de M. Gambetta.

Le gouvernement a beau multiplier les avis gracieux aux congrégations afin de les prévenir qu'il leur suffira de solliciter l'autorisation dont elles ont besoin pour enseigner aussi bien que pour exister, cet appel est resté jusqu'à présent sans réponse et c'est dans treize jours qu'expire le délai fatal pour l'exécution des décrets. On serait étonné à moins, alors surtout que le ministre de l'instruction publique en est réduit à user de la prière pour qu'elles veuillent bien s'incliner devant la loi du pays.

« Exige-t-on de vous le moindre sacrifice de dignité ou de conscience ? écrit ce matin le *Journal des Débats* dans un article, dont le défaut de signature trahit suffisamment l'origine officieuse. Cette autorisation, que d'autres ont obtenue, ne pouvez-vous la solliciter et l'obtenir à votre tour ? Les demandes d'autorisation auraient un premier résultat : elles inaugureraient, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, au lieu d'une période de lutte aiguë, une période de discussion pacifique; elles substituerait à la guerre entre l'Église et l'État, guerre qui ne saurait profiter ni à l'un ni à l'autre, un loyal débat sur le terrain assez large, Dieu merci du concordat et des lois existantes. Cette perspective n'effraie pas l'État : est-elle donc si redoutable pour l'Église ? »

« Comme vous le voyez, il serait difficile d'être plus accommodant. N'est-ce pas dire, en effet, aux congrégations, que la soumission qu'on leur demande est de pure forme, et que le Gouvernement sera tout heureux de leur accorder l'autorisation qu'elles solliciteraient ? Cependant, les ordres religieux menacés ne se laisseront pas prendre à ces belles paroles, ils ont identifié leur cause à celle des Jésuites, et ils en subiront le sort, à moins, ainsi que je l'indiquais plus haut, que le Gouvernement contraindre et forcé, ne se décide à fermer les yeux en laissant les établissements congréganistes fonctionner comme par le passé, au moins jusqu'à nouvel ordre. Mais que le ministre de l'instruction publique ne s'y trompe pas, les congrégations qui ne sauraient vouloir subordonner leur enseignement à un bon plaisir ministériel, voudront des garanties. Et c'est ainsi que les situations pourraient se trouver tout à fait retournées. Elles le

seront déjà en ce sens que c'est M. Jules Ferry qui se fait solliciteur, elles achèveraient de l'être si le ministre de l'instruction publique s'engageait à considérer comme pourvus de l'autorisation, les établissements en question par ce seul motif qu'ils consentiraient à continuer d'enseigner.

La Bourse est redevenue très ferme. Les places étrangères sont également bien disposées.

On savait, avant la clôture du marché, que le centre gauche de la Chambre des députés avait repoussé toute demande nouvelle d'amnistie. On en a donc demandé l'extrême gauche était, dès à présent, en minorité manifeste. Celle-ci ne paraît pas néanmoins avoir perdu courage. Et, en effet, l'union républicaine du Sénat vient de tenir une réunion qui lui rend quelque espérance. La réunion a été unanime sur la nécessité politique de l'amnistie et a exprimé le désir que le gouvernement en prit l'initiative. La réunion se composait de vingt-cinq membres environ, c'est-à-dire de la presque totalité du groupe. On a décidé que, ce soir même, le bureau se rendrait au palais du quai d'Orsay pour porter à M. de Freycinet le vœu du groupe. Ce nouvel assaut que va subir M. de Freycinet le fera-t-il capituler enfin ? Les intransigeants sont bien loin d'être certains; mais ils l'affirment. Ils savent que leur principale force est l'audace. Quoi qu'il en soit, c'est un coup suprême qu'on prépare.

On sait que le cabinet se réunira de nouveau demain. Attendez-vous à ce que les bruits les plus opposés courent d'ici là, sur les décisions finales qui seront prises. En attendant, les organes officieux soutiennent que la majorité des ministres ne rompra pas d'une semelle. Il paraît que les ministres sénateurs insistent particulièrement sur l'impossibilité qu'il y aurait à forcer la main à la haute assemblée. D'après eux, l'amnistie serait rejetée par elle à la majorité d'au moins 80 voix, et, dans le cas où la question de cabinet serait posée, on aurait encore trente voix contre cette mesure. Or, M. de Freycinet pense qu'il ne pourrait poser la question de cabinet que dans le cas où il reconnaîtrait l'impossibilité de gouverner sans avoir franchi la question de l'amnistie dans le sens affirmatif, ce qui n'est pas.

Le *National* prétend, ce soir que le président du conseil croit qu'après avoir accordé des grâces, et lorsque le Sénat sera convaincu que les nouveaux grâces ne sont pas animés d'intentions hostiles contre l'ordre des choses établies, il sera beaucoup plus facile d'obtenir son assentiment. Du reste, ce qui est en Nouvelle-Calédonie ne pourront être rapatriés que vers le mois de novembre; rien n'empêchera alors de les amnistier, si leur attitude permet au Gouvernement d'entreprendre l'initiative de cette mesure. « Le décret de grâces, ajoute le *National*, est prêt à être signé, et le navire qui doit les ramener a pour l'ordre de séjourner dans une île voisine de la Nouvelle-Calédonie, en attendant que le décret ait reçu l'approbation du président de la République. »

Tous ces détails sont-ils parfaitement exacts ? Je ne sais. En tout cas, ceux qui se piquent de connaître la volonté des ministres dirigeants, persistent à affirmer que le courant ne va plus à cette heure, dans le sens des meneurs de l'intransigeance. Attendons patiemment que les faits démentent ou confirment les oracles, c'est ce qui me paraît le plus prudent.

Tout est possible dans nos temps troublés. Hier, c'était M. Lockroy qui réclamait la présence à Paris d'Henri Rochefort et de Trinquet, pour « tomber » les malheureux surveillants de la Nouvelle-Calédonie; aujourd'hui c'est la commission d'enquête sur le régime pénitentiaire qui convoque d'elle-même et entend M. Humbert, l'ex-conseiller municipal du quartier de Javel, sur les faits et gestes de ceux qui étaient ses gardiens de l'île Nou. Comment attendre d'un témoin aigri, passionné, une déposition impartiale ? Et cependant on l'a choisi. La chose, pour nos radicaux, est jugée des plus simples.

En présence de tels spectacles, on ne saurait jurer de rien.

La commission sénatoriale des tarifs s'est occupée, aujourd'hui, des céréales. MM. Poyer-Quertier et Ancel ont proposé d'élever à 3 francs le droit sur les blés, fixé à 0,60 centimes par 100 kilos. Cette élévation de tarif a été combattue par MM. de Pariet et Gaston Bazille. La discussion continue.

## INFORMATIONS

Non-seulement c'est à Longchamps qu'aura lieu la grande revue de distribution des drapeaux à l'armée mais encore l'état-major du ministère de la guerre a déjà dressé le modèle de la tribune officielle.

Cette tribune sera une véritable innovation dont on parlera dans le public.

On remplacera les traditionnelles planches en bois blanc par une tente aux couleurs nationales, qui sera soutenue par des faisceaux d'armes, et surmontée de trophées militaires, casques, cuirasses, etc., etc.

C'est à cette tribune d'un nouveau genre que les délégations des divers régiments se présenteront pour recevoir leur drapeau des mains du président de la République.

Au moment où le nouveau directeur de l'Assistance publique, M. Quentin, fait une guerre si injuste aux pauvres sœurs de charité, il n'est pas sans intérêt de lire ce que Napoléon I<sup>er</sup> écrivait au ministre de la marine le 28 prairial an IX de la République française :

« Les malades à Toulon, citoyen ministre, ne sont pas assez soignés. Les officiers de marine n'y font pas des visites assez fréquentes. »

« Les malades sont soignés par des forçats... »

« Ne serait-il pas possible d'y établir des sœurs de la charité, comme à Brest ? »

Depuis près de huit jours, plusieurs colporteurs de journaux crient sur le boulevard et aux abords du Palais-Royal :

« Le duel du duc d'Angoulême avec le prince Napoléon ! Faut voir les détails. Un sou. »

Il y a un mois ou six semaines, nous l'avons déjà dit, — on a déferé aux tribunaux trois ou quatre crieurs de journaux, qui ont été condamnés à l'amende pour avoir annoncé autre chose que le titre de la publication qu'ils vendaient.

Il est vrai que, dans l'espèce, le personnel de M. le président de la République se trouvait en jeu.

Une simple question :

Si demain on criait sur les boulevards : « Le duel de M. Gambetta avec M. Clémenceau. Faut lire les détails. Un sou. »

Est-ce que, dans cette circonstance, ajoute la *Patrie* on n'appliquerait pas immédiatement les lois existantes ?

Toujours deux poids et deux mesures.

Le ministre de l'intérieur avait fait le projet de faire contre les colporteurs de journaux dans les départements à la cérémonie de distribution des drapeaux à l'armée. Ce projet a été abandonné hier à la suite de résolutions prises dans le conseil des ministres.

Les *Tablettes d'un Spectateur* affirment que M. Gambetta a conseillé à ses amis de la Chambre de rester sur une prudente réserve dans la question d'amnistie.

Mgr Freppel, le nouveau député du Finistère, débitera à la Chambre, lorsque l'Assemblée sera réunie, un discours sur le panthéon au culte révolutionnaire. On sait que l'évêque d'Angers a été le doyen des Chapelains de St-Geneviève.

Il est question d'offrir un banquet le 14 juillet aux députés de l'armée qui se rendent à Paris pour y recevoir le drapeau de leur régiment.

Le général Farre a l'intention de reprendre le projet abandonné de suppression des lycées pour affecter cet établissement à deux écoles militaires.

Titre d'un journal politique déposé hier à la Préfecture, pour paraître à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet. *Le Révolutionnaire*; qui sera quotidien.

Le ministre du commerce accompagnera le Président de la République dans son voyage à Melun.

Le vœu émis par le conseil municipal d'Herbigny, le 29 mars, a été adopté par le conseil municipal de Paris, le 29 mars, et a été appelé sur la tête du maire les foudres de la préfecture de la Vendée.

Suspendu de ses fonctions, M. Corbun de Kerobert s'est empressé d'écrire au préfet :

Herbigny, 13 juin 1880.

Monsieur le Préfet,

Je suis très surpris d'apprendre, par la voie des journaux, l'arrêté que vous avez pris, le 13 juin, pour me suspendre de mes fonctions de maire, en attendant ma révoication.

Si c'est, comme on le dit, en vertu de la loi, pour avoir émis un vœu contre les ministres décrets du 29 mars, je vous en remercie.

Seulement, j'ai l'honneur de vous dire, que respectueux de la loi, je resterais en fonctions jusqu'à ce que notification officielle me soit faite.

Le maire d'Herbigny, CH. CORBUN DE KEROBERT.

## Bulletin Economique

Le commerce de la France. — L'Administration des douanes a recueilli les documents statistiques suivants sur le commerce de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1880.

Objets d'alimentation	780,103,000	672,474,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	897,751,000	894,161,000
Objets fabriqués	177,503,000	179,009,000
Autres marchandises	92,678,000	86,106,000
Totaux	1,948,032,000	1,831,668,000
Exportations	1,880	1879
Objets fabriqués	714,687,000	681,354,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	548,029,000	542,092,000
Autres marchandises	68,526,000	67,844,000
Totaux	1,331,242,000	1,291,290,000

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

C'est mercredi 23 juin prochain qu'expire le délai accordé par la loi d'amnistie militaire pour les hommes qui n'ont pas satisfait à la loi ou qui ont été déclarés insoumis. Ce délai s'applique aux hommes résidant en France.

Il est de l'intérêt de tous ceux qui n'ont pas encore régularisé leur situation, de le faire sans retard, faute de quoi ils seront passibles des tribunaux militaires qui seront d'autant plus sévères à l'égard de ces hommes qui ont déjà satisfait leur obligation par un délit suffisant leur aura été accordé pour se mettre en règle, et qu'aucune excuse ne pourra être justifiée.

On remarque actuellement, à la vitrine de M. Thellier, marchand de meubles, rue Notre-Dame, à Tourcoing, le buste de M. Dorsignancourt, l'ancien et regretté doyen de St-Christophe.

Ce buste est une nouvelle composition de M. Parentier. Le public s'accorde à lui trouver des qualités de ressemblance supérieures au premier travail. De notre côté nous distinguons dans cette seconde œuvre au pur point de vue artistique, beaucoup plus de souci des détails, et le sentiment du caractère certainement mieux saisi, en un mot plus délicat, que dans le buste de la première heure.

On annonce la mort de M. l'abbé Degenre, curé de Nieurlet, décédé à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé Degenre était curé de Nieurlet depuis 33 ans.

Nous apprenons que M. Leplat, fondeur en fer, rue du Blanc-Balloy, 35, à Lille, dont l'établissement avait été mis en interdit, vient d'annoncer à ses ouvriers qu'il accepte la réduction de la journée à 10 heures de travail avec le salaire actuel.

Nous recevons la note suivante :

« Vu la fermeture des ateliers le 19 au soir, tous les modéleurs-mécaniciens de Lille et de la région ont été informés qu'un bureau permanent sera établi au siège

social, rue du Paris, 141, à partir de ce jour jusqu'à nouvel ordre, de sept heures et demie le soir, pour recevoir les observations et statuer sur la ligne de conduite à suivre. »

Le conseil d'administration de l'Usine de Fives qui occupe environ 2,000 ouvriers, a autorisé le directeur de cet établissement à soumettre les propositions suivantes à son personnel :

1. La journée réduite à dix heures de travail.
2. L'heure de travail payée à raison de 40 centimes.
3. Les heures supplémentaires, rétribuées à raison de 60 centimes.
4. Les heures de travail de nuit payées environ 25 0/0 en plus.

Les ouvriers n'ont pas encore fait connaître leur réponse.

La société de gymnastique et d'armes l'Amicale offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires, une fête de gymnastique qui aura lieu, à cinq heures de l'après-midi, dans son local, rue du Chemin de Fer, (ancien local de la *Grande-Harmonie*).

Cette fête doit se donner en plein air. En cas de mauvais temps, elle sera remise au dimanche 4 juillet. En voici le programme :

PREMIER PARTIE. — 1<sup>o</sup> Mouvements d'ensemble. — 2<sup>o</sup> Mouvements obligatoires aux appareils. — Barre fixe. — Poutre et échelle. — Corde lisse. — Cheval. — Trapèze. — Anneaux. — Barres parallèles.

DEUXIÈME PARTIE. — 1<sup>o</sup> Boxe française. — 2<sup>o</sup> Saut à la corde. — 3<sup>o</sup> Escrime. — 4<sup>o</sup> Trapèze quadruple. — 5<sup>o</sup> Exercices libres. — 6<sup>o</sup> Pyramides diverses. — 7<sup>o</sup> Course générale et rassemblement. — Course serpentine.

Une altercation assez violente s'était élevée lundi dernier, entre deux consommateurs affaiblis à l'estomac du *Pinson d'Or*, à l'Alimentaire, et bouillonné d'arguments, les deux champions en sont venus aux mains. Malheureusement cette rixe a eu des suites déplorables. L'un des deux combattants, Jules Marissal, âgé de 17 ans, a eu la jambe et le bras brisés. L'autre, nommé Lameche, est aujourd'hui dans la désolation la plus grande.

Les recherches faites par la police de Roubaix pour retrouver le conducteur de la voiture qui a renversé, lundi dernier, le jeune Lefebvre, à Croix, ont été couronnées de succès. La voiture appartient bien, comme l'avions dit, à un industriel d'Armentières, M. Beren, marchand de toiles. Elle était conduite par son domestique.

Un cavalier, M. Léon Delattre, fabricant, rue du Chemin de fer, a été désarçonné hier par son cheval, au Boulevard de Paris.

Le cheval est heureusement resté dans la chute, que quelques égratignures à la figure. Dès qu'il s'est enlevé débarrassé de son maître, le cheval a continué sa course jusqu'à l'entrée du jardin de Barbilux où il s'est arrêté de lui-même.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur d'un vol qui a été commis hier chez M. Lecomte, cabaretier, rue de la Redoute prolongée. Un malfaiteur, dont on ne connaît pas le nom, s'est introduit dans le cabinet et a enlevé des vêtements d'homme et différents objets.

La police de Tourcoing a arrêté, hier, au *Chemin des Mottes*, un individu qui avait escamoté 30 francs, à un boulanger de la rue de l'Amidonnerie, dans la circonstance suivante :

Il pourrait appeler ce vol, le vol à la mente.

« Un homme qui s'appelle Henri Laverge, se présente, il y a quelques jours, dans la boutique du boulanger dont il voulait faire sa dupe. « J'ai au point des Plats, lui dit-il, une meule de bois, qui ferait bien votre affaire, et vous pourriez en faire un bon. C'était une affaire et une bonne, en effet, pour le boulanger. Il accepta le marché donnant 30 francs comptant, promettant deux mois de pain et 30 nouveaux francs à l'expiration des deux mois. Quant à Laverge, il se retira avec les 30 francs, déclarant qu'il allait revenir avec le billet d'ordre. Il ne reparut pas plus que s'il était parti pour l'autre monde.

Le boulanger comprit qu'il avait été la victime d'un filou. Il porta plainte. On découvrit bien vite que la meule de bois en question appartenait non à Laverge, mais à M. Vienne, rue Neuve de Roubaix.

Lors de son arrestation, Laverge était de retour de Belgique où il avait en un tour de main, liquidé la somme.

Un cabaretier de la rue du Haze, M. Francœur, a été victime d'une agression de la part de ses consommateurs nommé Félix Therin, habitant Roubaix.

C'est à la suite d'une chaude discussion, pendant une partie de billard que l'agression a eu lieu. Therin, ivre d'est, jeta sur le cabaretier et le frappé au visage avec la choppe qu'il avait préalablement vidée.

Il a été dressé procès-verbal.

Judi matin, vers 8 heures et demie, un ouvrier charpentier, François Gossart, de Ronchin, âgé de 61 ans, est tombé d'une maison en construction, rue du Port, à Lille, d'une hauteur de 3 mètres. Il a eu le coude droit fracturé.

L'*Economiste français* annonce que l'Usine de Fives vient d'obtenir l'adjudication des travaux de construction d'une fabrique de sucre à Benhoa (Cochinchine).

La Commission de la Fédération colombophile lilloise, prévient MM. les amateurs de Lille et des environs, que l'inscription des pigeons pour le concours de Saint-Quentin (dimanche 27 juin), aura lieu *de mardi 26 courant, de deux à quatre heures après-midi*, afin que les paillers puissent être rendus en gare à six heures du soir.

Société organisatrice l'Union, à Cantelou, route de Dunkerque, au *Grand Saint-Eulbert*, chez le sieur Ghessens.

La ville de Saint-Quentin offre à la Fédération lilloise, pour les six premiers pigeons constatés, 6 médailles grand module, dont 3 en vermeil et 3 en argent.

La police de Lille a arrêté mardi soir la nommée Joséphine Villion, varoueuse, âgée de 16 ans, demeurant rue des Etapes, qui avait volé un médaillon sur une tombe au cimetière de l'Est.

A plusieurs reprises déjà, on avait constaté la disparition de couronnes et de médaillons sur les tombes de ce cimetière.

Les personnes qui désireraient des invitations pour la conférence que donnera Monsieur le Sénateur Numa Baragnon le Dimanche 20 juin à 4 heures à l'hippodrome de Lille, peuvent s'en procurer chez M. Scrépel-Christien, tous les jours de 2 heures à 3 heures.

On peut retenir aussi des places réservées au prix de 5 fr.

Ces cartes étant essentiellement personnelles on est prié de donner son nom et son adresse.

Nous rappelons que les souscriptions pour la Société d'Assurances générales sont reçues chez M. J. Decroix, Yennier, Vorley, à Roubaix, rue du Curair, à Tourcoing, rue de Journal.

— LEVAL. — Une scène de sauvagerie a eu lieu dernièrement à Leval, canton de Berlaimont.

Pour une question d'eau, un sieur Xavier Bultez, qui a déjà donné, en maintes circonstances, des preuves de son caractère irascible et peu conciliant, a lancé un coup de bêche, en pleine poitrine, au nommé Clôvis Gérin, garçon brasseur.

Le coup a été si violent que la victime est tombée à la renverse dans le fossé longeant le lieu du théâtre de la scène.

Au comble de la fureur, Bultez, au lieu de retirer de l'eau l'être presque inanimé qu'il venait de blesser avec tant de cruauté, le poussa à l'aide de sa bêche plus avant dans le ruisseau. Grâce aux secours des voisins accourus au cris de Gérin, celui-ci fut retiré avant que l'asphyxie fut complète; mais ses jours sont néanmoins encore en danger.

— ANTOINETTES. — La publication du jugement qui retourne les terrains non cadastrés saisis à la section de Lens à Bauvin-Don du chemin de fer de Lens à Armentières, vient d'avoir lieu; la mise en adjudication de cette ligne ne tardera donc plus, et il est vivement à désirer que les délais d'exécution soient abrégés le plus possible, vu l'importance de cette voie de communication et le temps considérable déjà perdu. Un an suffirait pour son établissement.

— SAINT-OMER. — La cour d'assises de Saint Omer a condamné à trois années de prison Pierre Merlin, d'Esclapart, pour coups suivis de mort sans intention de la donner.

On se rappelle que, dans une rixe entre plusieurs jeunes gens, un sieur Delannoy qui n'y avait pris aucune part, s'étant approché afin de calmer ses compagnons et de rétablir l'ordre, Merlin lui porta un coup de couteau en pleine poitrine. Delannoy, gravement blessé, mourut quelques jours après des suites de cette blessure dont l'accusé se reconnaît l'auteur.

— SAINT-PIERRE-LEZ-GALAIS. — Nos lecteurs se rappellent la disparition d'un ancien douanier, garde aux fortifications en construction à Saint-Pierre-lez-Galais, ainsi que l'arrestation du nommé Baillard et d'un soldat qui auraient avoué seulement avoir volé Trudin. Toutes les recherches pour découvrir le cadavre étaient restées infructueuses. Dans la journée de mardi, la mer a rejeté le corps du malheureux garde sur la grève à Azemmes près de Pont d'Oye.

M. le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, accompagné de M. le juge d'instruction, s'est rendu dans la journée d'hier à cet endroit pour constater si le mort de Trudin est dû à un crime ou à un accident. Il y a environ deux mois que la mer roulait ce cadavre.

**États-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 juin. — Arsène Leclercq, rue de Blanchemalle, cour Delfaux. — Marie Vanthuyne, rue des Angées, cour Delfortrie, 6. — Joseph Vanvuyne, rue des Longues-Haies, cour Baas, 4. — Charles Dellemont, rue de Flandre, cour Delfortrie, 6. — Hortense Guenée, rue du Pile, cour Vroman, 28. — Jules Devos, rue Vaucanson, cour Vaucanson, 15. — Arthur Lescaux, rue de la Balance, cour Fessey. — Armand Dussart, rue des Vélodromes, cour Tiberghien. — Marie Deschère, rue de Flandre, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 juin. — Jean-Baptiste Baetens, 1 an, rue Ste-Elisabeth, 3. — Marie Drocourt, 5 mois, rue du Curair, 1. — Marie Desrozier, 35 ans, rue de la Balance, 2. — Angèle Campardon, 2 ans, au Cul-de-Four, cour Goupil, 12.

MARIAGE du 15. — Edmond Matheys, 27 ans, serrurier, et Marie Dekoninck, 25 ans, dévideuse.

**États-Civil de Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Eugénie Casier, rue des Poutraires. — Aline Delescluse, Epinetto.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juin. — Amand Villet, 69 ans, 11 mois et 15 jours, époux de Agnes Tyffers, Brun pain, 25. — Fidéle Vandenberghe, 71 ans et 2 mois, veuf de Sophie Sellose, Croix-Rouge. — Jeanne Liétar, 2 ans, 6 mois et 18 jours, rue Winoc-Chaquelet.

**Convois funèbres & Obits.** Les amis et connaissances de la famille OLIVIER-DELESCUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph OLIVIER, décédé à Roubaix, le 16 juin 1880, dans sa 61<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. Les obsèques auront lieu le samedi 19, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, Roubaix. Les VIGILES seront chantées le vendredi 18, à 6 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 47.

L'OBIT SOUENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, le lundi 21 juin 1880, à 10 heures un quart, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Jean-Baptiste DELOUVE, veuf de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 16 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Caisse d'épargne de Roubaix.** Bulletin de la séance du 15 juin 1880. Sommes versées par 312 déposants, dont 47 nouveaux. — 29,992 fr. 00

48 demandes en remboursement. — 18,633 fr. 10

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Achille Wibaux et Muliez-Delattre, directeurs.

**Letres Mortuaires et Obits à l'imprimerie Alfred Rebois.** — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

**AVIS AUX SOCIÉTÉS.** Les sociétés qui veulent l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Règlements à la Maison Alfred REBOIS, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

**Belgique.** L'EXPOSITION DE BRUXELLES. On nous télégraphie de Bruxelles, 16 juin. « Aujourd'hui a eu lieu la cérémonie d'inauguration de l'Exposition nationale.

« Le roi, la reine, la comtesse de Flandre et leur suite sont arrivés à 2 heures. Ils ont été accueillis par des vivats enthousiastes.

« Le roi a été reçu par le comité de l'Exposition.

« Le corps diplomatique au complet, les députés, les sénateurs, les autorités civiles, militaires, et religieuses, le bourgmestre de Bruxelles, le conseil communal et une foule considérable assistaient à la cérémonie.

« Après l'arrivée de la famille royale, une cantate a été exécutée par 1,600 artistes, puis les exposants et les ouvriers, au nombre de 6,000, ont formé un long cortège qui a défilé devant le tribunal royal.

« Le roi et sa famille ont ensuite visité l'Exposition.

« La ville est pavoiée.

Voici l'allocation prononcée par M. Rollin Jacquemyns, ministre de l'intérieur.

« Sire, madame, la solennité qui nous réunit, et à laquelle Votre Majesté daigne assister, inaugure une série de nos fêtes nationales, inaugurée par l'organisation de ces fêtes : on a voulu donner aux éléments essentiels de notre vie nationale l'occasion de se manifester sous une forme à la fois la plus auguste et la plus solennelle. C'est ainsi que dans deux mois, à cette même place, nous reviendrons, pénétrés de gratitude envers la Providence, célébrer la patrie et ses gloires, la Constitution et ses bienfaits, et cette heureuse union de l'ordre et de la liberté, de royauté et du peuple, qui fait la mémoire du fondateur de la dynastie. Allons, nous nous acclamons, dans une fête religieuse et patriotique, les uns devant les autres, et nous nous voyons défilés sous nos yeux les images vivantes et pittoresques de notre passé historique; nous ferons l'inventaire des richesses artistiques dans notre patrimoine national acquises durant ces cinquante années.

« Aujourd'hui c'est l'industrie belge, c'est le travail national, ce sont nos fabricants, nos ouvriers, ce sont nos établissements d'enseignement technique de tous les degrés et de toutes les branches, qui nous ont voulu encourager, dont il a voulu mettre les efforts en lumière, en organisant cette vaste Exposition des produits de leur activité, de leur intelligence, de leurs labeurs.

« La rapidité même avec laquelle cette construction a été exécutée, la construction et l'aménagement de ces locaux, la création de ces jardins en vertu d'une loi dont la publication date de quelques mois à peine, et par un hiver exceptionnellement rigoureux, nous ont fait une preuve rassurante que si les qualités solides de notre caractère national s'allient parfois à une certaine lenteur, ce défaut n'est que le stimulant énergique de l'honneur et du patriotisme. En effet, malgré quelques lacunes aisées à combler en peu de jours et pour ainsi dire sous les yeux de la presse, l'Exposition qui va s'ouvrir offre dès à présent un ensemble d'ornement complet et remarquable. Ce sera, je ne crains pas de le dire, la Belgique industrielle se révélant dans sa force, dans sa splendeur et dans sa féconde variété, non seulement aux étrangers, mais à elle-même.

« Ce résultat n'est pas à atteindre sans une coopération dévouée et désintéressée de nombreux citoyens, fonctionnant dans toutes les parties du pays pour toutes les branches de l'industrie, de l'enseignement ou des arts libéraux.

« Dès 1878, une commission, représentée ici par son honorable président, M. le comte de Mérode-Westerloo, fut chargée de préparer le programme et de diriger l'organisation des opérations et des jugements.

« En 1878, lorsque l'idée d'organiser une Exposition nationale eut pris une réelle consistance, le gouvernement, d'accord avec la commission organisatrice, jugea indispensable la constitution d'un comité exécutif placé sous la présidence de M. le bourgmestre de Bruxelles.

« Il serait superflu de faire l'éloge des membres de ce comité, de leur activité, de leur énergie, de leur dévouement.

« Leur œuvre est là, elle en dit plus que ne le pourraient toutes nos paroles.

« Vos Majestés visiteront les deux pavillons où les merveilleux produits de l'art ancien appliqué aux choses usuelles de la vie ont pendant ce temps par lesquels nous nous sommes efforcés de ress